



PREFET DU VAL DE MARNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Ouverture d'une enquête publique sur la délimitation du secteur de renouvellement urbain « Pasteur » en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges

Par arrêté n° 2017/3155 en date du 7 septembre 2017 une enquête publique sur la délimitation du secteur de renouvellement urbain « Pasteur » en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges d'une durée de 33 jours est prescrite **du lundi 9 octobre 2017 au vendredi 10 novembre 2017 inclus**.

Au terme de la procédure, une délimitation du secteur de renouvellement urbain « Pasteur » en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Madame Nicole Soilly, cadre supérieur à la Poste, en retraite; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publication/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges qui les annexera au registre ou sur la boîte mail fonctionnelle de la préfecture à l'adresse suivante : pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur la boîte fonctionnelle susmentionnée ;

- sur support papier, à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territoriale – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 3^{ème} étage - pièce 348) aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

La commune concernée est Villeneuve-Saint-Georges.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges- direction de l'aménagement, de l'urbanisme et du patrimoine (DAUP), 22 rue de Balzac- 94 190 Villeneuve-Saint-Georges aux dates suivantes :

- Lundi 9 octobre 2017 de 9h à 12h
- Samedi 21 octobre 2017 de 9h à 12h
- Mercredi 25 octobre 2017 de 14h à 17h
- Vendredi 10 novembre 2017 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête,

à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges et à la préfecture du Val-de-Marne aux heures et jours habituels d'ouverture au public et sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

Des informations sur le projet peuvent être demandées :

Au maître d'ouvrage : Etablissement Public Territorial « Grand Orly - Seine Bièvre » 16, avenue Jean Jaurès 94 600 Choisy-le-Roi.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE 10 NOVEMBRE 2017